



COMMUNE de TRAENHEIM

4 Rue de l'Ecole
67310 TRAENHEIM

REÇU le

09 JUIN 2022

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

ARRETE DU MAIRE N° 18/2022

AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSON A L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION

Le Maire,

VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles L 3321-1 à L 3355-8 du code de la santé publique,
CONSIDERANT les actions menées par le syndicat viticole en vue de sensibiliser et prévenir les
consommations excessives d'alcool et les dangers qui peuvent en résulter,
CONSIDERANT la demande de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

ARTICLE 1 : L'Amicale des Sapeurs-Pompiers est autorisée à ouvrir un débit de boissons
temporaire à TRAENHEIM les dimanches 12 et 19 juin 2022, de 10h30 à 13h, à l'occasion d'un
STAMMTISCH.

ARTICLE 2 : A cette occasion il ne pourra être servi que des boissons des deux premiers groupes,
à savoir :

- Boissons du 1^{er} groupe : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non
fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool
supérieures à 1.2 degré d'alcool ;
- Boissons du 2nd groupe : les boissons du 1^{er} degré, les vins, bières, cidres, poiré,
hydromel, les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les
crèmes de cassis et de jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3
degrés d'alcool.

ARTICLE 3 : Toute la réglementation concernant les débits de boissons devra être respectée et en
particulier l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs de moins de 16 ans. A partir de 16 ans, les
mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure.

ARTICLE 4 : La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et
sera destinataire d'une ampliation. L'arrêté sera transmis également aux services de la Sous-
Préfecture. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wasselonne
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Strasbourg-Wolfisheim
- Monsieur Le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

A Traenheim le 31 mai 2022

Le Maire
Gérard STROHMENGER

